

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIEME COMMISSION
45e séance
tenue le
vendredi 24 novembre 1989
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 45e SEANCE

Président : M. GHEZAL (Tunisie)

puis : M. PAYTON (Nouvelle-Zélande)

SOMMAIRE

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : PREPARATIFS DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE PREVUE POUR 1990 (suite)

POINT 85 DE L'ORDRE DU JOUR : PROTECTION DU CLIMAT MONDIAL POUR LES GENERATIONS
PRESENTES ET FUTURES (suite)

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE (suite)

b) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/44/SR.45
11 décembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : PREPARATIFS DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PREVUE POUR 1990 (suite) (A/44/3, A/44/45, A/44/303, A/44/361, A/44/409 et Corr.1, A/44/477, A/44/551, A/44/617, A/44/689)

1. M. MELLO BARRETO (Brésil) souligne que si l'économie des pays en développement n'était pas en stagnation ou en récession, il ne serait pas nécessaire d'examiner les moyens de relancer leur croissance économique et leur développement au cours d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale. Leur revenu par habitant est retombé au niveau des années 60 et 70, et le transfert net de ressources qu'ils effectuent vers les pays développés est considérable.
2. Il faut analyser les causes de ce phénomène qui sont interdépendantes et chercher les moyens de renverser cette tendance négative; malheureusement, les tentatives qui ont été faites en ce sens n'ont pas donné les résultats escomptés parce que la question a été discutée dans des instances spécialisées où chaque grand problème macro-économique est examiné séparément et d'un point de vue technique. En outre, les négociations sérieuses ont été gênées par ceux qui soutiennent que la croissance et le développement des pays en développement ne se consolideront que si l'on procède à des ajustements structurels qui entraînent généralement récession et troubles sociaux. Il est évident que la communauté mondiale dans son ensemble doit prendre les dispositions nécessaires pour promouvoir le développement au moyen d'une action concertée.
3. Selon des opinions autorisées, les déficits budgétaires, les politiques fiscales et monétaires, les fluctuations des taux de change et la hausse des taux d'intérêt, les mesures protectionnistes et la pratique de subventions immodérées dans presque tous les pays développés sont les causes principales des difficultés actuelles de l'économie mondiale que les pays en développement ne peuvent résoudre. Il convient de se demander si la période la plus prolongée de croissance et de développement du monde industrialisé coïncidant avec la période la plus désastreuse qu'aient connue les économies de tous les pays en développement - indépendamment des politiques nationales qu'ils ont appliquées - est un pur hasard ou un signe de l'échec de la théorie de la "filtration".
4. Les pays en développement, qui sont bien placés pour savoir que leurs problèmes les plus graves sont la pauvreté, la mortalité infantile, l'analphabétisme, la maladie, le manque de logements et le chômage, ne disposent pas des ressources financières suffisantes pour les résoudre parce que le poids du service de la dette extérieure, la détérioration des termes de l'échange et les difficultés d'accès aux marchés les plus avantageux les empêchent d'importer, d'épargner et d'investir. Même les pays qui n'étaient pas touchés par la fuite des capitaux ou le manque d'investissements extérieurs éprouvent aujourd'hui des difficultés à attirer les capitaux, à accéder aux nouvelles technologies et à moderniser leur agriculture, leur industrie et leurs services. Comme toujours les pays qui n'appliquent pas la politique qu'ils préconisent conseillent aux autres, pour dominer la situation, d'ouvrir leurs marchés, de réduire ou d'éliminer les subventions et de lutter contre l'inflation par le contrôle des salaires et des prix.

(M. Mello Barreto, Brésil)

5. Il est évident que la situation économique des pays en développement coïncide avec la crise prolongée du multilatéralisme. D'une part, certains pays industrialisés importants adoptent des mesures unilatérales dans le mépris absolu des règles du multilatéralisme et des engagements qu'ils ont contractés de démanteler les barrières douanières et d'assouplir les réglementations; d'autre part, les institutions financières multilatérales sont utilisées pour contrôler la mise en oeuvre de stratégies conçues par les seuls pays créanciers et ne remplissent pas les obligations qui leur ont été assignées à l'origine. Dans cette perspective, la session extraordinaire de l'Assemblée générale doit servir à favoriser le retour à un multilatéralisme économique rénové et à rétablir la crédibilité de la coopération internationale pour le développement.

6. M. ELGHOUAYEL (Tunisie) dit que les conceptions actuelles du développement des pays en développement sont restrictives et à court terme et qu'elles s'avèrent toujours plus inadaptées aux problèmes qui se posent et aux transformations des relations politiques et économiques au plan international. C'est pourquoi le Groupe des 77 a proposé la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la relance de la croissance économique et du développement des pays en développement. A cet égard, il faut avoir présentes à l'esprit les nouvelles tendances des stratégies des entreprises transnationales et celles des relations économiques internationales mises en évidence par la Commission des sociétés transnationales au cours de sa quinzième session, qui s'est tenue en avril 1989. Conformément à cette analyse, les pays en développement doivent profiter de la restructuration d'une économie mondiale qui croît selon une progression géométrique afin de trouver le dynamisme et l'énergie nécessaires pour s'arrimer solidement au système commercial et financier international. Dans cette perspective, les pays en développement seraient à même d'engager un processus réel de développement qui tienne compte de l'interdépendance des économies et mette fin aux politiques d'assistance et à l'humiliation qui en découle.

7. Les pays d'Europe de l'Est connaissent des mutations rapides qui auront bientôt des répercussions majeures sur toute la structure des relations économiques internationales. Les pays en développement doivent s'efforcer de tirer le bénéfice maximum des effets positifs de ce processus mais la communauté mondiale tout entière doit garantir que les ressources visant à promouvoir le développement socio-économique du tiers monde ne seront pas détournées pour restructurer et moderniser les sociétés déjà très industrialisées des pays d'Europe de l'Est.

8. La crise prolongée de l'endettement, qui affecte aussi gravement la Tunisie, oblige les pays en développement à relâcher progressivement leurs liens avec les économies des autres pays, ce qui se traduit par la baisse de leur revenu par habitant et par des perspectives de croissance et de développement peu favorables. Des forces économiques puissantes, étroitement liées aux politiques macro-économiques des pays de l'OCDE, échappent au contrôle du monde en développement et le forcent à réduire massivement ses investissements et ses dépenses publiques. Il faut espérer que l'idée de créer un nouveau mécanisme exclusivement chargé de la gestion de la dette continuera à faire son chemin. Ce véritable service international pourrait devenir le troisième pilier du système de

(M. Elghouayel, Tunisie)

Bretton Woods et permettrait à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et au FMI d'assumer de nouveau et pleinement leurs fonctions et leurs mandats respectifs et d'utiliser leurs ressources aux fins pour lesquelles elles ont été mobilisées. La prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale devra contribuer à l'approfondissement de la réflexion en la matière et permettre d'aboutir à des accords concrets visant à améliorer les perspectives de solution du grave problème de la dette.

9. M. SILALAH (Indonésie) qualifie de fondamentale et opportune la décision de l'Assemblée générale de consacrer une session extraordinaire à la coopération économique internationale. Cette session coïncidera avec la fin d'une décennie particulièrement décevante, qui a été caractérisée dans les pays en développement par des ajustements douloureux, une stagnation de l'économie et des troubles sociaux et politiques.

10. Pour pouvoir édifier un avenir meilleur, dans un monde juste, pacifique et prospère, la communauté internationale doit faire face à de graves déséquilibres économiques, étroitement liés aux questions monétaires et financières, à l'endettement extérieur, aux flux financiers et aux échanges et doit aborder des questions plus récentes telles que la mise en valeur des ressources humaines, l'accès aux nouvelles technologies et le rapport entre l'environnement et le développement.

11. M. LIEBCHEN (République démocratique allemande) souligne l'importance de la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale au cours de laquelle sera fixé un ordre des priorités à adopter jusqu'à la fin du siècle, et peut-être pour une période plus longue. Les problèmes retenus ont été définis avec clarté dans la décision 43/460 de l'Assemblée générale qui est le résultat d'un compromis équilibré et objectif qui permettra d'examiner deux questions étroitement reliées : l'état de la coopération économique internationale dans son ensemble et la situation économique et sociale alarmante de la majorité des pays en développement.

12. Pour parvenir à une gestion de l'économie mondiale qui tienne compte des intérêts de tous les groupes de pays, il faut tenter de résoudre des problèmes aussi urgents que ceux de l'endettement extérieur des pays en développement, de la normalisation des échanges, du renforcement de la coopération scientifique et technique, de la mise en valeur des ressources humaines, de la protection de l'environnement et d'un accroissement de la production alimentaire à la mesure de la croissance démographique.

13. Il est donc indispensable que la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée approuve par consensus des mesures que tous les pays devront s'efforcer en commun de mettre en pratique. Un objectif aussi ambitieux exige que des accords soient conclus rapidement pendant la période des travaux préparatoires en cours. Ces accords doivent fixer les règles et le cadre conceptuel de la coopération économique internationale pour la prochaine décennie et tenter de résoudre des

(M. Liebchen, Rép. dém. allemande)

questions aussi importantes que le rôle des économies nationales dans l'économie mondiale, le partage des responsabilités entre pays développés et pays en développement, le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la détente économique, le maintien de la croissance et l'élimination de la pauvreté et du sous-développement.

14. Tout ceci aura sans aucun doute des répercussions sur la préparation de la nouvelle Stratégie internationale du développement, dont le lien étroit avec la session extraordinaire de l'Assemblée est évident, car l'une et l'autre ont pour objet d'aborder les problèmes les plus urgents du développement économique international, d'améliorer les relations économiques internationales et de contribuer à promouvoir le dialogue, la coopération et le multilatéralisme ainsi que les activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social.

15. Mme MYINT (Myanmar) dit que des changements importants sont en train de se produire dans la sphère économique, tant au niveau régional que mondial, et que la communauté internationale doit présenter un front uni pour faire face aux problèmes que ces changements entraînent et tirer profit des occasions qu'ils fournissent. La prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale sera une excellente occasion de s'atteler à cette tâche.

16. Au cours des années 80, l'économie mondiale a enregistré une croissance soutenue mais les pays en développement n'ont pas tiré profit de cette période de prospérité. Pour relancer leur croissance et leur développement, il faut que la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale se consacre à certains domaines essentiels pour ces pays.

17. En premier lieu, il faut s'occuper des prix des produits de base, dont la dangereuse tendance à la baisse doit être arrêtée. L'amélioration du pouvoir d'achat des pays en développement grâce à l'augmentation de leurs recettes d'exportation peut stimuler les exportations des pays industrialisés et favoriser notablement le dynamisme économique des pays. Une autre question qui doit être examinée est celle des échanges. Le Myanmar a suivi avec intérêt la conclusion des accords d'intégration économique et de libre échange entre les pays développés et espère que ces accords n'auront pas d'incidences négatives sur les intérêts des pays en développement qui continuent de se heurter au protectionnisme et à la prolifération de mesures non tarifaires sur les marchés des pays développés. On a estimé que les pertes subies par les pays en développement en raison des mesures protectionnistes équivalent au double de la somme qu'ils reçoivent au titre de l'aide au développement. Cette situation ne peut plus durer. La session extraordinaire de l'Assemblée devra aborder également les questions de l'endettement extérieur, du développement et des flux financiers, de la solution desquelles dépend la reprise de la croissance économique des pays en développement.

18. M. DINU (Roumanie) dit que la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale ne résoudra pas à elle seule les problèmes des pays en développement mais qu'elle peut conduire à un nouveau consensus pour le développement dont bénéficieraient aussi bien les pays développés que les pays en développement. La

(M. Dinu, Roumanie)

communauté internationale doit reconnaître que les solutions partielles adoptées pour résoudre les problèmes interdépendants de la monnaie, des finances, des flux financiers, des échanges, de dette extérieure et de développement en général sont sans valeur et qu'il faut rechercher une solution globale qui permette d'éviter des conséquences catastrophiques et des conflits d'ordre politique.

19. La délégation roumaine note avec inquiétude que, malgré les grands efforts qui ont été accomplis, la Commission ne progresse pas dans l'établissement de l'ordre du jour provisoire et dans l'élaboration du projet de document final qu'elle doit présenter à l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire. M. Dinu espère que les consultations qui auront lieu permettront de progresser dans la rédaction d'un solide document.

20. M. Payton (Nouvelle-Zélande) prend la présidence.

21. M. WANG Baoliu (Chine) dit qu'au cours des années 80, les pays développés ont enregistré une croissance économique continue alors que les pays en développement, en raison notamment de la baisse des cours des produits de base, des mesures protectionnistes et de la hausse des taux d'intérêts, ont subi une détérioration notable de leur économie.

22. Il faut redresser la situation et relancer la croissance des pays en développement. A cette fin, la session extraordinaire de l'Assemblée générale doit parvenir à un nouveau consensus mondial sur la croissance économique et le développement pour la prochaine décennie et à un nouvel accord sur le cadre et les principes qui seront adoptés pour renforcer la coopération économique internationale. Ces objectifs ne pourront être atteints qu'au moyen d'un dialogue approfondi dans lequel les parties concernées devront s'adapter à une réalité mouvante et faire preuve d'une attitude plus souple et plus réaliste. Il faut espérer que les pays qui n'ont pas encore décidé de participer à la session extraordinaire de l'Assemblée générale prendront rapidement une décision positive.

23. De l'avis de la délégation chinoise, le Comité préparatoire devrait aborder les questions suivantes dans son document final : la transformation de l'économie mondiale en fonction de l'interdépendance de plus en plus étroite des différentes économies, les changements intervenus dans les modes de production, de consommation et d'échanges, l'internationalisation croissante des marchés financiers et la tendance toujours plus forte à une intégration économique régionale; les problèmes urgents qui se posent à l'économie mondiale, et plus particulièrement aux pays en développement, dans les domaines interdépendants de l'endettement, des échanges, des produits de base, de la monnaie et des finances et, en relation directe avec ces questions, les problèmes de la pauvreté, de l'environnement, de la population et de la mise en valeur des ressources humaines; les recommandations en matière de coopération économique internationale, en particulier les directives concernant les activités des divers organes du système des Nations Unies; le rôle des Nations Unies et les changements qu'il faut introduire dans le système des Nations Unies pour faire face aux nouvelles réalités de l'économie mondiale.

(M. Wang Baoliu, Chine)

24. Pour conclure, le représentant de la Chine souligne la nécessité d'accélérer les travaux préparatoires de la session extraordinaire de l'Assemblée et de parvenir à un accord sur l'ordre du jour provisoire le plus rapidement possible. La délégation chinoise assure le Président du Comité préparatoire de son soutien et se déclare disposée à s'associer à des groupes de pays et de délégations pour préparer la session extraordinaire de l'Assemblée.

25. M. TSHITAMBWE (Zaïre) dit qu'à aucun moment de l'histoire contemporaine on a vu des changements aussi profonds que ceux que connaît actuellement l'économie mondiale, ni une dichotomie aussi marquée entre les politiques et les idéologies, d'une part, et la réalité des relations économiques internationales, de l'autre. Devant cette situation, il importe de redéfinir d'urgence la notion de coopération économique internationale, car la paix et la sécurité internationales dépendent, à long terme, d'un développement économique et social satisfaisant.

26. La délégation zaïroise se félicite de la décision de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui permettra d'aborder le problème du sous-développement dans un monde caractérisé par des disparités énormes entre les taux de croissance des pays en développement et ceux des pays industrialisés, par le très grave problème de l'endettement des pays en développement, par une inquiétante progression démographique et par les atteintes à l'environnement, qui mettent en danger la vie sur notre planète; le représentant du Zaïre se déclare à nouveau convaincu que le système des Nations Unies fournit un cadre idéal, et irremplaçable, pour une reformulation concertée du développement et de la coopération internationale.

27. L'orateur approuve certaines idées exposées dans le projet de rapport du Secrétaire général au Comité préparatoire : il faut tenir compte du lien existant entre croissance et développement; il est indispensable de créer des mécanismes propres à résoudre la crise de l'endettement et à mettre un terme aux transferts nets de ressources des pays en développement vers les pays développés; il faut prêter une attention particulière à l'Afrique, où se trouvent la plupart des pays les moins avancés; il faut enfin, quand on parle de croissance et de développement, prendre en considération les problèmes de l'environnement. Il conviendrait que le Secrétaire général présente, au cours de cette session extraordinaire, une évaluation particulièrement critique et réaliste de l'économie mondiale, afin que les Etats Membres puissent aborder d'une façon plus pragmatique les problèmes qui se posent.

28. M. FAIVET (Observateur de la Suisse) dit que la détente politique actuelle, notamment entre l'Est et l'Ouest, donne à la communauté internationale la possibilité de parvenir à un consensus sur les moyens de revitaliser l'économie mondiale, et notamment sur le développement des pays en développement, thème de la prochaine session de l'Assemblée générale.

29. La relance de la croissance et le développement des pays en développement exigent que soient formulées, au cours de cette session extraordinaire, une série de principes directeurs de la politique internationale. Tous les pays de la communauté internationale doivent promouvoir un système économique mondial multilatéral et ouvert, qui favorise les exportations des pays en développement et

(M. Faivet)

les investissements productifs étrangers dans ces pays. Il faut améliorer et intensifier la coopération économique internationale pour apporter des solutions plus durables aux problèmes macro-économiques du monde et créer une situation économique internationale dans laquelle, le problème de la dette étant résolu, tous les pays pourront réaliser leurs objectifs de développement; c'est à chaque pays qu'il incombe de déterminer sa propre stratégie du développement, mais tous les pays doivent procéder à des ajustements structurels et promouvoir les mécanismes du marché et le secteur privé s'ils veulent obtenir une croissance durable. Les pays en développement, et notamment les pays les moins avancés, doivent recevoir de l'extérieur un soutien financier, qui ne sera utile que s'ils le gèrent rationnellement; il faut que les stratégies nationales, tout comme les aides extérieures, s'adaptent à la diversité des situations locales et visent à renforcer les institutions des pays en développement, à mettre à profit leurs ressources humaines et à faciliter une participation plus grande de leur population. La gestion rationnelle des ressources naturelles doit se situer au tout premier plan de l'échelle des valeurs de la société, car à l'heure actuelle le lien entre environnement et développement est d'une importance capitale.

30. Il incombe à la génération présente d'adapter les structures internationales pour faciliter l'évolution vers un système politique et économique plus libre, ce qui est aussi difficile que de réinventer le système économique international, tâche qui a incombé aux générations des années 40 et 50. La session extraordinaire fournit à la communauté internationale l'occasion de s'atteler à cette tâche et d'engager la lutte contre ce que l'on appelle les "nouveaux ennemis", c'est-à-dire la drogue, le terrorisme, les armes chimiques et les maladies, ainsi que contre les éléments cancérogènes de l'économie mondiale : l'endettement, la pauvreté et l'aggravation du sous-développement.

31. M. Ghezal (Tunisie) reprend la présidence.

32. M. OULD CHEIKH EL GHAOUTH (Mauritanie) dit que la décision de l'Assemblée générale de convoquer une session extraordinaire consacrée à la coopération économique internationale se justifie en raison de la complexité et de la gravité de la situation où se trouve la majeure partie de la population mondiale, situation qui exige des solutions radicales et immédiates. Les déséquilibres, chaque fois plus marqués, dans les relations économiques mondiales, le déficit structurel qui continue de caractériser la balance des paiements de la plupart des pays en développement, la faim et la malnutrition auxquelles semble condamné à jamais le cinquième de l'humanité sont des problèmes qui mettent en danger l'existence même de millions d'êtres humains.

33. Le Comité plénier doit mettre en place un cadre de négociation qui permettrait de formuler des solutions de compromis précises et des mesures concrètes pour ne pas décevoir les espoirs immenses que soulève la session extraordinaire. A cet effet, il dispose du projet de rapport du Secrétaire général sur la situation socio-économique dans le monde, où sont présentés sans la moindre ambiguïté les obstacles qui entravent la relance de la croissance et le développement des pays en développement et où sont énoncés quelques principes directeurs qui montrent

(M. Ould Cheikh el Ghaouth, Mauritanie)

clairement les mesures à prendre pour améliorer la situation : arrêter le transfert net de ressources, puis en inverser fortement le sens, et appliquer des solutions qui tiennent compte de la relation entre les problèmes monétaires et financiers, la dette, le commerce et le développement.

34. La Mauritanie se félicite que la communauté internationale soit amenée à s'occuper, grâce à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, des problèmes particulièrement graves de ces derniers et elle espère qu'on adoptera à cet égard des mesures concrètes.

35. Le rapport du Secrétaire général présente une évaluation exacte et réaliste de la situation économique et sociale de l'Afrique et propose des mesures à prendre d'urgence pour alléger cette situation. Que les années 80 aient été, comme tout le monde en convient, une décennie perdue pour le développement est particulièrement vrai dans le cas de l'Afrique. Par conséquent, la session extraordinaire qui se tiendra quatre ans après la session consacrée à la situation critique de l'Afrique prend une importance particulière pour ce continent.

36. Mme DUENAS de WHIST (Equateur) ne décèle aucune volonté d'engagement dans le dialogue engagé entre les différents groupes régionaux pour déterminer la portée et le contenu des travaux de l'Assemblée générale à sa session extraordinaire consacrée à la coopération économique internationale.

37. La situation actuelle se caractérise par des contradictions profondes : d'un côté, on soutient la démocratie en tant que système politique d'organisation des Etats, on ne se dissimule pas la dégradation de l'environnement et l'existence de 1 milliard de personnes vivant dans une pauvreté extrême et on parle de révolution technologique, mais en même temps on maintient des positions incompatibles avec les besoins et on nie la possibilité de trouver des solutions qui permettraient de remédier aux tares des sociétés humaines.

38. La session extraordinaire offre à la communauté internationale une possibilité de parvenir à un nouveau consensus sur les changements qui se sont produits dans le système économique international et qui exigent une capacité d'adaptation constante de la part du système des Nations Unies et des Etats Membres.

39. Pour la première fois dans l'histoire, les pays ont les moyens d'en finir avec la faim, l'ignorance et la pauvreté extrême dans laquelle vivent 1 milliard d'habitants des pays en développement. C'est pourquoi la relance de la croissance est un impératif, mais il ne faut pas que ce soit une croissance qui, comme cela a été le cas jusqu'à maintenant, permette à un petit nombre de s'enrichir toujours davantage et condamne les pauvres à s'appauvrir encore.

40. Au cours de la session extraordinaire, il faut analyser les problèmes non encore résolus et trouver des solutions réalistes et immédiates : à cet effet, il faut une volonté politique des Etats Membres et, plus encore, une volonté et un engagement des organes et des programmes du système des Nations Unies de mettre en pratique les résolutions en vertu desquelles ils ont été créés et les mandats qui leur ont été confiés. Parmi ces problèmes, il faut citer : le transfert net de

(Mme Duenas de Whist, Equateur)

ressources des pays en développement vers les pays industrialisés au titre du service de la dette, l'exportation illicite de capitaux privés vers les centres financiers et la dépréciation constante des matières premières et des produits semi-finis exportés par les pays en développement, aggravée par les fluctuations du système des échanges internationaux. Dans cette situation, toute planification faite par un pays en développement pour améliorer son secteur de production, son commerce intérieur et ses exportations est condamnée à l'échec si on ne supprime pas les déséquilibres commerciaux et financiers, si on ne résoud pas le problème de la dette extérieure et si on ne supprime pas les mesures protectionnistes qui frappent les produits provenant des pays en développement.

41. M. BEN MOUSSA (Maroc) observe que pendant la période de la guerre froide, l'attention des dirigeants politiques s'est concentrée sur des problèmes qui semblaient particulièrement urgents, ce qui a retardé l'adoption d'une approche commune face aux problèmes de l'économie mondiale. Dans la Déclaration ministérielle de Caracas et dans la Déclaration de Belgrade, adoptées par la neuvième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, il a été admis que la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale et les négociations concernant la future stratégie internationale du développement étaient complémentaires. Dans ces textes, on découvre un langage nouveau, une vision politique axée sur le dialogue et la concertation et fondée sur la reconnaissance de l'interdépendance de toutes les nations.

42. La détente politique n'a aucun sens si elle ne s'accompagne pas d'une relance de la croissance économique et du développement au bénéfice de tous les pays, y compris des pays en développement et des pays socialistes. Parmi les sujets dont traitera la session extraordinaire de l'Assemblée générale, il faudra aborder le transfert de technologie, la question de l'environnement et ce que l'on appelle, depuis la première Conférence de Stockholm sur l'environnement, l'équilibre général entre les ressources, la population, l'environnement et le développement. Il n'est guère raisonnable d'avoir laissé ces questions en suspens jusqu'à ce jour. De l'avis de M. Ben Moussa, la session extraordinaire de l'Assemblée générale ne devrait pas donner lieu à un examen détaillé de chacun des secteurs économiques, mais elle devrait aboutir à la conclusion d'un contrat politique fondé sur des principes généraux. Le Maroc estime que l'ordre du jour de la session extraordinaire devrait comprendre comme points principaux la grave situation du cinquième de la population mondiale, qui vit dans la pauvreté absolue, et la question fondamentale du développement.

43. La meilleure manière d'attaquer à la base la crise de l'économie mondiale, et tout particulièrement la crise de l'endettement, consiste à renforcer la surveillance multilatérale de l'économie, en tenant compte des intérêts du monde en développement, représenté par le Groupe des 77, le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des Vingt-Quatre. En effet, seule une surveillance à l'échelle mondiale permettra de coordonner efficacement les politiques macro-économiques des pays développés et de veiller à ce qu'elles soient compatibles avec les objectifs mondiaux qu'aura fixés la session extraordinaire de l'Assemblée générale et avec les impératifs du développement. C'est sur cette base que l'on pourra assainir l'économie internationale et améliorer progressivement le système monétaire,

(M. Ben Moussa, Maroc)

financier et commercial international. A cet effet, il faudrait renforcer le rôle du Fonds monétaire international et établir un mécanisme de consultations périodiques. On pourrait, par exemple, envisager d'ouvrir les réunions des sept pays industrialisés à des pays en développement et à des pays socialistes, afin de parvenir finalement à une gestion judicieuse et conjointe de l'économie mondiale. Cette idée, que certains jugeront ambitieuse, doit inspirer les travaux de la session extraordinaire, pour que puisse être défini un nouveau contrat social et politique international, exempt de tout manichéisme.

POINT 85 DE L'ORDRE DU JOUR : PROTECTION DU CLIMAT MONDIAL POUR LES GENERATIONS PRESENTES ET FUTURES (suite)

44. Le PRESIDENT annonce que Singapour se joint à la liste des coauteurs du projet de résolution A/C.2/44/L.40 relatif à la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

b) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT

45. Le PRESIDENT annonce que le Zimbabwe se joint à la liste des coauteurs du projet de résolution A/C.2/44/L.51 relatif à l'embargo commercial à l'encontre du Nicaragua.

La séance est levée à 17 h 35.